

## Avis public

### **Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no. 2002-127-5 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-127**

Prenez avis de ce qui suit :

Que lors d'une assemblée du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois tenue le 11 mars 2014, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 2002-127-5 : «*Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2002-127*».

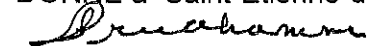
Ce projet de règlement vise à :

- 1) créer, à même la zone A-5, la zone agricole-commerciale AC-1 dont les limites correspondront à la propriété de l'entreprise Recyclage Saint-Étienne-de-Beauharnois Inc., située au 653, rang St-Laurent, et
- 2) modifier certaines dispositions afin de mieux encadrer l'aménagement des terrains commerciaux et industriels.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique tenue par le conseil, le 8 avril 2014 à 19h00, au 489 chemin St-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois. Lors de cette assemblée publique, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 489 chemin St-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois, durant les heures habituelles d'ouverture, soit de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du lundi au jeudi.

DONNÉ à Saint-Etienne-de-Beauharnois ce **21<sup>e</sup> jour du mois de mars 2014.**

  
Ginette Prud'Homme,

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Croquis de la zone AC-1



## Avis public

### Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no. 2002-127-6 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-127

Prenez avis de ce qui suit :

Que lors d'une assemblée du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois tenue le 11 mars 2014, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 2002-127-6 : «*Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2002-127*».

Ce projet de règlement vise à régir l'implantation de lampadaires et l'entretien des fossés de rue dans les zones H-5 et HC-2. Il vise également à retirer la section « terrain » des grilles des usages et normes.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique tenue par le conseil, le 8 avril 2014 à 19h00, au 489 chemin St-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois. Lors de cette assemblée publique, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

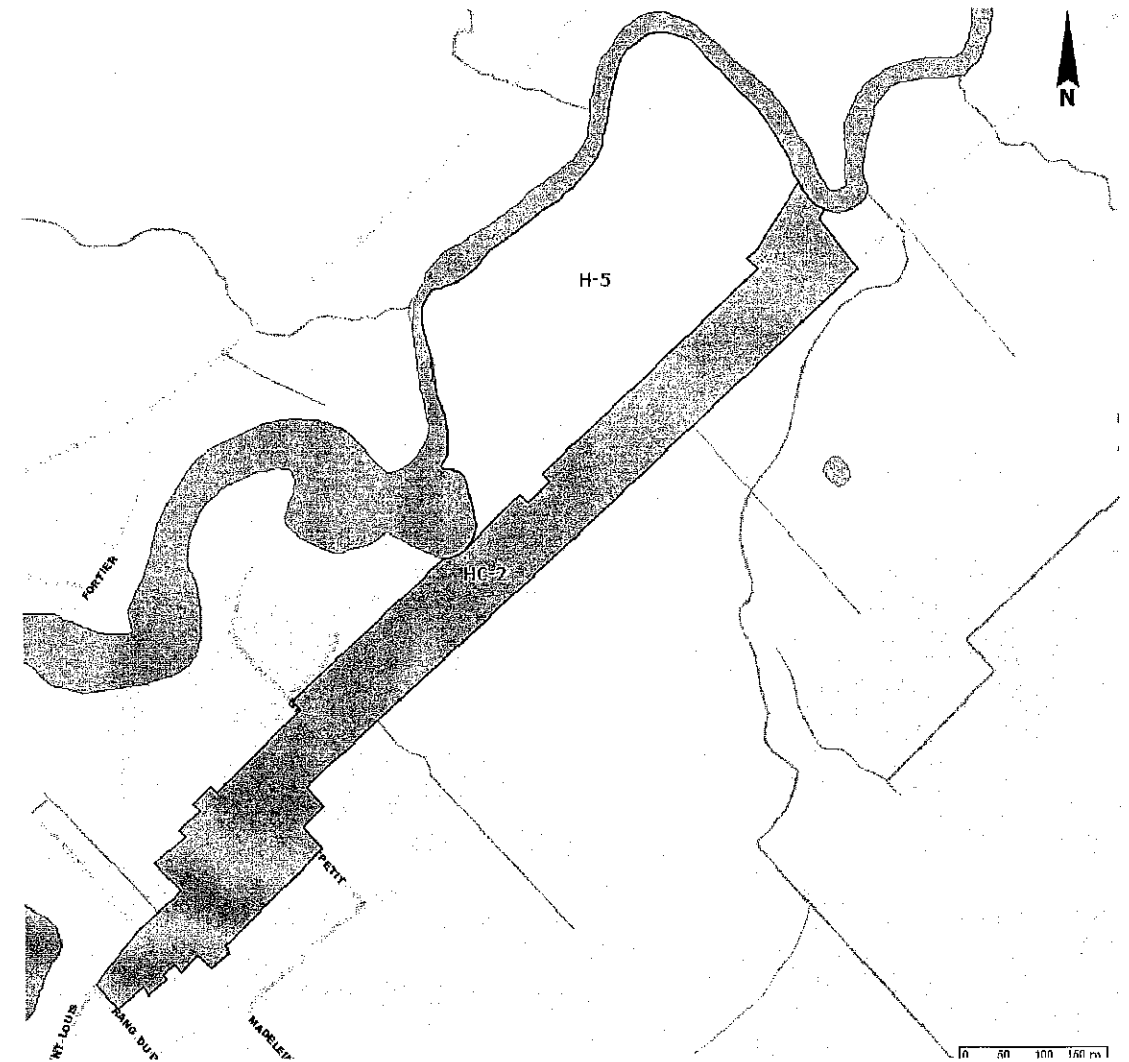
Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 489 chemin St-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois, durant les heures habituelles d'ouverture, soit de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du lundi au jeudi.

DONNÉ à Saint-Etienne-de-Beauharnois ce 21<sup>e</sup> jour du mois de mars 2014.

  
Ginette Prud'Homme,

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Croquis des zones H-5 et HC-2



## Avis public

### Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no. 2002-128-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-128

Prenez avis de ce qui suit :

Que lors d'une assemblée du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois tenue le 11 mars 2014, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 2002-128-2 : «*Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-128*».

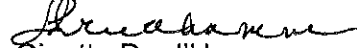
Ce projet de règlement vise :

- 1) À intégrer les dispositions relatives aux dimensions des terrains contenues au règlement de zonage;
- 2) À préciser et clarifier certaines dispositions;
- 3) Rendre le règlement 2002-128 conforme aux dispositions contenues au règlement #233-1 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique tenue par le conseil, le 8 avril 2014 à 19h00, au 489 chemin St-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois. Lors de cette assemblée publique, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 489 chemin St-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois, durant les heures habituelles d'ouverture, soit de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du lundi au jeudi.

DONNÉ à Saint-Etienne-de-Beauharnois ce **21<sup>e</sup> jour du mois de mars 2014**.

  
Ginette Prud'Homme,

Directrice générale et secrétaire-trésorière

## Avis public

### Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement no. 2010-166-1 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2010-166

Prenez avis de ce qui suit :


Que lors d'une assemblée du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois tenue le 11 mars 2014, le conseil a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 2002-128-2 : «*Règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*».

Ce projet de règlement vise à fixer des objectifs et critères d'analyse des projets d'aménagement de certains terrains commerciaux et industriels.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique tenue par le conseil, le 8 avril 2014 à 19h00, au 489 chemin St-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois. Lors de cette assemblée publique, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 489 chemin St-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois, durant les heures habituelles d'ouverture, soit de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du lundi au jeudi.

DONNÉ à Saint-Etienne-de-Beauharnois ce **21<sup>e</sup> jour du mois de mars 2014**.

  
Ginette Prud'Homme,

Directrice générale et secrétaire-trésorière